

Evreux, le 9 juillet 2015

Compte-rendu CAPL n°1, 2 et 3 des 29 et 30 juin 2015 :
révision du compte-rendu l'entretien professionnel

Ces CAP Locales avaient pour objet la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel des agents du département.

Nous avons commencé par **la CAP locale n°1**(Cadres A). Après lecture des liminaires de de la CGT et Solidaires Finances Publiques , le président a ouvert la séance.

En réponse, il nous a indiqué qu'il y avait eu pour les cadres A, 5 recours auprès de l'autorité hiérarchique dont 2 ont fait l'objet d'un rejet et 3 d'une admission partielle.

L'autorité hiérarchique n'a pas attribué à ce stade de réduction d'ancienneté souhaitant laisser la CAP locale jouer son rôle. Par conséquent, tous les agents demandant une réduction d'ancienneté se sont vus opposer un rejet systématique.

La Direction nous a précisé qu'il y avait en réserve 2 réductions d'1 mois et une réduction de 2 mois.

Elle a indiqué que cette dernière réserve avait été constituée à la demande de la DG. En effet, pour le Directeur, les chefs de service savent très bien quels sont les agents à fort potentiel et l'attribution d'une réduction maximale en CAPL n'a, par conséquent, pas lieu d'être...

Solidaires Finances Publiques a également demandé la plus grande transparence sur les recours hiérarchiques constatant que des agents s'étant vus opposer un rejet n'avaient pas porté leur dossier devant la CAP locale. La direction après avoir pris l'attache de la centrale nous a indiqué que la CAP n'avait pas à connaître la liste des agents ayant fait un recours hiérarchique.

Deux agents ont saisi la CAPL pour obtenir une réduction d'ancienneté de 2 mois. Aucun d'entre eux ne l'a obtenue puisqu'elle est réservée à des agents d'élite n'ayant que des excellents au stade de la CAPL. Autrement dit, pour le Directeur, une « liste d'aptitude Bis... » Ce que nous avons dénoncé relevant que nombre d'agents obtiennent 2 mois alors qu'ils n'ont pas que des croix en excellent dans le synoptique et heureusement ! Rien à faire, le président a été catégorique.

Un des 2 agents a obtenu 1 mois.

Bien entendu les élus Solidaires Finances Publiques se sont prononcés en faveur de la requête des 2 agents demandeurs.

En CAP Locale n°2 (Cadres B), la direction a informé les représentants du personnel que 6 réductions d'un mois et 1 réduction de 2 mois étaient en réserve.

10 recours ont été soumis à l'examen de l'autorité hiérarchique, celle-ci a prononcé 2 admissions totales , 6 admissions partielles et 2 rejets.

Ces décisions portaient sur le littéral pour 2 des demandes qui ont fait l'objet d'une admission totale. Une demande portait sur la réduction d'ancienneté uniquement et elle a fait l'objet d'un rejet.

Les 7 autres demandes portaient sur le littéral et la réduction d'ancienneté. L'une a fait l'objet d'un rejet et l'autre d'une admission partielle, l'autorité hiérarchique n'attribuant pas à ce stade de DKM (réduction capital mois).

5 dossiers étaient donc soumis à examen de la CAPL.

Solidaires Finances Publiques a obtenu satisfaction sur le dossier dont il était chargé.(1 mois plus littéral).

Les 4 autres dossiers ont reçu une évolution favorable sur une partie des éléments demandés (1 mois pour 3 d'entre eux). Seul un dossier n'a pu évoluer.

Solidaires Finances Publiques s'est prononcé en faveur des demandes de l'agent.

En CAP Locale n°3 (Cadres C) la direction a informé les représentants du personnel que 11 réductions d'un mois et 1 réduction de 2 mois étaient en réserve.

3 recours ont été soumis à l'examen de l'autorité hiérarchique, celle-ci a prononcé 1 admission partielle et 2 rejets.

Les 3 recours portaient sur l'appréciation et la réduction d'ancienneté.

Un seul dossier était soumis à examen de la CAPL.

Nous défendions ce dossier pour lequel l'agent souhaitait une réduction de 2 mois, ce qu'il n'a pas pu obtenir, compte tenu de l'interprétation que fait le Directeur de la manière dont celle-ci doit être attribuée. Nous avons une nouvelle fois dénoncé cette approche.

Les représentants du personnel de Solidaires Finances Publiques ont voté en faveur des demandes de l'agent.

Pour conclure, ces CAP Locales se sont déroulées dans un climat tendu compte tenu de l' attitude de la Direction.

Nous déplorons le faible nombre de saisines de la CAPL au regard des réserves disponibles et des rejets prononcés par l'autorité hiérarchique.

Aussi, à l'avenir, **n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux** en cas de doute ou d'incohérence dans votre CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel), nous vous aiderons tout comme cette année à le décrypter et à rédiger votre éventuel recours.

Les élus des CAP Locales n° 1, 2 et 3.